

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 Décembre 2020

Etaient présents : Messieurs IRIART Jean Pierre, ELIÇABE Yves, PARADIS Sébastien, UTHURRY Dominique, ELIÇABE Nicolas, SALLABERRY Alexis, UTHURRY Jean,
Mmes IRIART Hélène, ELISSONDO Annie, DUBOIS Béatrix,

Absente excusée : Mme CAMUS-ETCHECOPAR Arantxa

Secrétaire de séance : UTHURRY Jean

Association SOLIDARITE Tardets

Le Maire a été sollicité par l'association pour une présentation en conseil municipal du rôle et des objectifs de la structure. L'association est représentée par la présidente, Mme Léa Demaret et par la trésorière, Mme Anne Marie Etcheberry.

SOLIDARITE Tardets est en partenariat avec l'association Bestearekin qui se charge de faciliter l'accueil de familles de réfugiés. Actuellement elle accompagne une famille d'origine albanaise : suivi des enfants, cours de français, mobilité, services divers, présence et médiation auprès des habitants...

Elle fait un appel aux dons et laisse les coordonnées nécessaires à cet effet. Celles-ci sont consultables en Mairie et sur les panneaux d'affichage.

Communauté d'Agglomération Pays Basque

➤ Convention fonds de concours accessibilité

Le Maire rappelle que les travaux concernant l'accessibilité de la Mairie, des Eglises, cimetières et du fronton d'Abense sont en cours. Montant estimé **21 619,55€**. Concernant leur financement, il rappelle également que la CAPB a octroyé, dans le cadre d'un fonds de concours, la somme de **10 809,77€**.

Cette participation financière de la CAPB doit être formalisée par convention.

A ce titre, le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le document.

Accord du conseil municipal

➤ Convention de mutualisation : dispositif d'accès aux services numériques

Par délibération du 1er février 2020, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a renouvelé une convention avec le Syndicat mixte La Fibre64 afin de déployer un programme de services numériques.

Ce champ de coopération est ouvert aux communes membres de la Communauté d'Agglomération qui le souhaitent, pour la réalisation de tout ou partie des prestations suivantes :

- **Mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP) :** Accompagnement à la mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données par la mise en place d'un délégué à la protection des données mutualisé entre le Syndicat Mixte La Fibre64 et ses membres : le Syndicat mixte La Fibre64 est désigné comme délégué à la protection des données de la commune.

- **Dématérialisation de la commande publique :**

Mise à disposition d'un profil acheteur sur la plateforme de marchés publics AMPA.

- **Dématérialisation de l'envoi au contrôle de légalité :**

Mise à disposition d'un tiers de télétransmission des actes et flux dématérialisés de la commune.

- **Inclusion numérique :**

Cet accompagnement prévoit notamment l'ingénierie, la coordination et l'animation des réseaux locaux d'inclusion numérique, une cartographie des lieux et services d'inclusion numérique situés sur le territoire, ainsi qu'un site ressources pour tous les aidants.

- **Webinaires :**

Mise à disposition d'une série de webinaires thématiques accessibles à l'ensemble des élus et des agents des communes membres de la Communauté d'Agglomération (intelligence artificielle, open data, identité numérique...).

Ces services numériques sont accessibles gratuitement aux communes, via une convention de mutualisation, renouvelable annuellement par tacite reconduction, conformément au projet annexé à la présente délibération.

Au vu de ce qui vient d'être exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Confirme** l'intérêt de la commune d'Alos-Sibas-Abense pour accéder aux services numériques suivants :

Mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP)

Dématérialisation de la commande publique

Dématérialisation de l'envoi au contrôle de légalité

Inclusion numérique

Webinaires

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention de mutualisation correspondante, ainsi qu'à toutes les formalités nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

➤ **Avis sur le Plan de Déplacement Urbain (PDU)**

Un Plan de Déplacements Urbains (PDU) est un document de planification de la politique de déplacements.

Il fixe ainsi sur le territoire du Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour - composé des 158 communes de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et de la ville de Tarnos - les orientations d'aménagement et de services pour les 10 années à venir.

Conformément à la législation, les agglomérations de plus de 100 000 habitants (comme c'est le cas pour la Communauté Pays Basque) doivent se doter d'un tel document programmatique, dont la dénomination va évoluer avec l'adoption prochaine de la nouvelle Loi d'Orientation des Mobilités en « Plan de Mobilité ». Il propose une stratégie globale des mobilités alliant maîtrise du trafic automobile, usage renforcé des transports en commun ainsi que de la marche et du vélo. Il s'inscrit dans un objectif de réduction des nuisances environnementales, d'amélioration de la santé et de la sécurité, tout en renforçant la cohésion sociale et urbaine.

Plus précisément le PDU définit : les principes généraux de l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de leur circulation et du stationnement, les priorités d'actions, les moyens à mettre en œuvre.

Le projet de PDU est composé d'un diagnostic, d'un document d'orientations et d'un programme d'actions. Il prévoit aussi la mise en œuvre d'un compte déplacements, comme outil de suivi et d'évaluation.

Il comporte également 2 annexes :

- Une annexe relative à l'accessibilité aux personnes handicapées ou/et à mobilité réduite
- Une annexe relative à l'évaluation environnementale

Concernant plus précisément la Soule, ce PDU prévoit l'expérimentation de navette par bus sur Mauléon et ses environs (dispositif Txixtak déjà en cours), l'incitation au covoiturage, une expérimentation de transport à la demande, l'optimisation des transports scolaires, le développement des mobilités douces (vélos, piétons) par la création de parcours sécurisés notamment autour des centralités que sont Mauléon et Tardets.

Le Maire propose de donner un avis favorable.

Accord du conseil municipal

➤ Avis sur le Plan Local de l'Habitat (PLH)

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 1^{er} février 2020, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Pays Basque a arrêté le Programme Local de l'Habitat Pays Basque 2020-2025 et tiré le bilan de la concertation.

Conformément aux dispositions de l'article R 302-9 du Code de la construction et de l'habitation, les conseils municipaux des communes membres doivent émettre un avis sur le projet de PLH dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, à défaut de quoi cet avis serait réputé favorable.

Le Programme local de l'habitat constitue l'outil de définition et de mise en œuvre de la politique de l'habitat à l'échelle du territoire communautaire pour 6 ans. Il a pour objectif de répondre aux besoins en logement et hébergement de la population actuelle et future du territoire et d'assurer entre les communes et les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement.

L'élaboration de ce premier PLH à l'échelle du Pays Basque a été voulue au plus près du territoire, en co-construction avec les maires et les acteurs locaux de l'habitat pour porter un véritable projet de territoire partagé. A ce titre, un courrier d'information a été envoyé aux 158 maires en juillet 2018 et chaque pôle a désigné un ambassadeur chargé de faire le lien entre les instances de gouvernance et son territoire et de ce fait membre du comité de pilotage.

La construction du projet de PLH avec les élus du territoire s'est déroulée grâce à la tenue de plusieurs réunions avec les communes rassemblées en pôle aux trois phases d'élaboration du document, grâce à des entretiens bilatéraux avec les communes de la zone tendue et les communes jouant le rôle de centralités, grâce à trois comités de pilotage dont un croisé avec le PCAET et le PDU au moment de la validation des orientations et des objectifs

Le projet de PLH est structuré en trois parties.

Le diagnostic (partie I) comprend un bilan et l'analyse du fonctionnement du marché local du logement et les conditions d'habitat sur le territoire.

Ce diagnostic fait les constats suivants :

- une dynamique démographique forte et constante liée à l'attractivité du territoire ;
- des situations contrastées entre le littoral sous forte tension, le rétro-littoral également sous pression et d'autres secteurs à l'intérieur en recherche de développement local ;

- une production insuffisante de foncier en aménagement public et des prix de terrains en forte augmentation sur le littoral et de plus en plus sur le rétro-littoral ;
- un marché immobilier de l'accession et du locatif libres qui tend à exclure une part grandissante des populations locales ;
- une offre locative sociale relativement faible malgré une forte progression récente ;
- une insuffisance de logements de petite taille destinés aux ménages d'une personne ;
- des enjeux de réhabilitation de grands bâtisses vacantes en Pays Basque intérieur ;
- un taux important de propriétaires occupants modestes dans des logements énergivores ;
- un vieillissement de la population avec une part des plus de 75 ans qui va s'amplifier dans les prochaines années ;
- une offre en transport en commun qui ne constitue pas à ce jour une alternative suffisante à l'utilisation de la voiture ;
- une économie dynamique structurée par un pôle majeur, Côte Basque-Adour qui concentre plus de la moitié des emplois et des pôles secondaires, mais aussi des secteurs en fragilité dans le Pays basque intérieur.

Le territoire apparaît contrasté mais globalement sous forte tension compte tenu de sa grande attractivité et par conséquent « sélectif », en particulier pour les populations locales.

Ce constat appelle une amplification de l'intervention publique pour préserver les capacités d'action des collectivités en matière de maîtrise foncière et faire en sorte que la production de logements réponde mieux aux besoins de la population locale.

Les orientations et objectifs du PLH (partie II)

A partir des 6 orientations communes aux plans habitat, climat et mobilité qui sont :

- organiser un autre développement,
- s'engager pour un territoire à bas carbone,
- donner la priorité aux besoins locaux,
- consolider les cœurs de proximité,
- agir pour un territoire inclusif,
- mobiliser pour atteindre nos objectifs,

Le PLH a lui-même décliné 4 orientations stratégiques spécifiques au PLH qui sont :

- Développer une offre davantage maîtrisée en volume et en qualité, financièrement plus accessible pour les ménages locaux, confortant les centralités, et mieux répartie notamment pour accompagner le développement du Pays Basque intérieur dans sa diversité
- Amplifier la dynamique d'amélioration, notamment énergétique, du parc existant et anticiper les dévalorisations
- Répondre aux besoins de tous, via des produits d'habitat solidaire
- Se doter des moyens pour orienter la politique locale de l'habitat et atteindre les objectifs du PLH

L'objectif de production fixé pour la période du PLH de 2 656 logements par an répond à cette volonté de maîtriser le développement, via un léger ralentissement de la construction globale pour retrouver le rythme des années 90 tout en la répartissant de façon plus équilibrée en faveur du Pays basque intérieur.

La volonté croisée de soulager le marché Bayonnais, de conforter les centralités du rétro-littoral et de favoriser le développement du Pays basque intérieur tout en assurant une

diffusion du logement social, tant en locatif qu'en accession en ciblant en priorité les polarités équipées, conduisent à une répartition territoriale des objectifs de production différenciée suivant les secteurs.

Il s'agit de poursuivre l'effort de production de locatif social, compte tenu de l'intensité des besoins et des objectifs de la loi SRU, tout en développant l'accession pour les territoires où ce produit correspond mieux à la demande des ménages.

Parallèlement, de nouveaux dispositifs visant à réhabiliter le parc privé compléteront une offre nouvelle locative à loyer modéré pour un objectif de 70 logements par an.

Le programme d'action (partie III)

Les 4 orientations stratégiques sont déclinées en 7 orientations opérationnelles, elles-mêmes déclinées en 25 actions destinées à mieux répondre aux besoins exprimés sur le territoire.

Le budget alloué à la réalisation de ce PLH est d'en moyenne 17 M€ par an.

Considérant les enjeux, orientations et actions définis dans ce programme d'une durée de 6 ans en matière d'habitat pour le territoire communautaire ;

Considérant que le projet de PLH va dans le sens d'un projet de développement souhaitable pour le Pays Basque et pour la commune, par ses objectifs ambitieux mais raisonnables, et défend la mixité sociale au service de l'habitat de tous ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'émettre** un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat Pays Basque 2020-2025 ;
- **d'assortir** cet avis favorable de réserves :
 - Visant à demander la considération de TARDETS-SORHOLUS dans une fonction de centralité, de par sa situation géographique historiquement bourg-centre, en cœur de Haut de Vallée, et par ses services publics, commerces, services de santé, etc...
 - Visant à demander la prise en compte de la nécessité impérieuse d'accompagner de façon significative la réhabilitation des grandes bâtisses des centres-bourg afin de les remettre au standard de confort attendu pour le parc locatif (isolation, accessibilité, etc.)
 - Visant à demander des actions spécifiques permettant de remettre en offre à l'accession ou à la location, les logements vacants des centres-bourg.
- **d'autoriser** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acquisition chemin Bordagorri

Suite à l'accord de principe de l'achat de l'emprise du chemin Bordagorri décidé par lors de la réunion du Conseil du 13 novembre dernier, le Maire est entré en contact avec André Pribat, propriétaire de la parcelle, afin de s'entendre sur le prix de cession.

Après discussion, le montant proposé de la transaction est de 1 600€. Compte tenu du très bon état du revêtement (enrobé), le Maire propose d'accepter cette proposition.

Accord du conseil municipal

Par ailleurs, cette acquisition doit faire l'objet d'une enquête publique. Cela génère une certaine lourdeur administrative. De ce fait il est proposé au Conseil de profiter de cette enquête pour

régulariser des voies communales non cadastrées : secteur Sorholuxia (300m entre l'étable Carrique et l'embranchement vers chez Etchemendy) et secteur saliga Alos (embranchement poste de refoulement jusqu'aux dernières parcelles agricoles desservies).

Accord du conseil municipal

Divers

➤ Ventilation des dépenses du compte « service extérieurs »

Le conseil municipal, à la demande des services du Trésor Public, valide la liste des libellés de dépenses qui pourront être imputées **sur le compte 623** :

- Actes en la forme administrative
- Compositions fleurs mariage+ décès + naissance ou divers
- Enveloppes + papier en tête mairie
- Imprimés mairie
- Bulletin municipal
- Annonces légales
- Annonces publicitaire
- Animations diverses
- Dossiers régularisation voirie
- Remboursement et /ou règlement repas mascarade
- Repas conseil municipal et /ou + repas étude
- Salaires conservateur hypothèques
- Frais funéraire
- Cadres photos
- Lots divers manifestation +coupes
- Fournitures diverses pour fêtes et cérémonies et /ou réception mairie

➤ Compte-rendu réunions du SIVU Ecole de Tardets du 27/11/2020 :

1-Décision modificative :

Délibération modifiant le budget initial, au sujet de l'acquisition de matériel numérique pour l'école (7800€).

2-Compte rendu de la réunion avec Mme l'Inspectrice d'Académie à Licq-Atherey, avec le SIVU de l'école de Tardets, et le S.R.P.I. de Licq/ Laguinge:

Comme il a déjà été dit par M. le Maire en dernière réunion du conseil municipal, les effectifs d'enfants devraient baisser en Haute Soule, et inévitablement des classes du RPI de Licq/Laguinge devraient fermer. Mais en contrepartie, le primaire de Tardets est complet et ne pourra recevoir des écoliers supplémentaires.

Les élus présents ont fait part à Mme l'Inspectrice l'importance de préserver un site en Haute-Soule, en plus de Tardets, qui pourrait être l'école de Licq (l'école de Larrau résistant encore...) Une discussion s'est engagée.

3-Le point sur la trésorerie, cantine et garderie :

La quasi-totalité de la réunion a été consacrée aux problèmes de trésorerie du SIVU.

Ont été évoquées plusieurs pistes, dont celles-ci :

-faire expertiser le budget et la comptabilité par un organisme compétent.

-échelonner différemment les facturations de cantine et garderie pour obtenir un approvisionnement régulier. Ceci, dans le but de ne pas pénaliser les communes, (qui ont des budgets serrés), avec des demandes d'avance sur la participation des frais scolaires.

-augmenter la participation des parents en communiquant sur les coûts de fonctionnement...

-être encore plus vigilant sur les dépenses de fournitures de l'école, notamment celles liées à la crise sanitaire...

-gérer au plus près les heures de ménage et de garderie effectuées par les salariées.

-une étude faite auprès des familles, quant à leur besoin, montre la difficulté de réduire l'offre des heures de garderie...

-le problème des impayés de factures a été aussi évoqué ...

Ces idées seront à approfondir lors de la prochaine réunion en début d'année 2021.

➤ Compte-rendu réunion du SIVU Tourisme du 14/12/2020 :

A l'initiative de la Présidente, la réunion a débuté par un bilan du plan de gestion du site Arguibelle. Un court film présentant le projet, son financement, ses intérêts et un programme de valorisation (projet d'école d'escalade), nous a été commenté par 3 intervenants qui ont participé activement à l'aventure (représentants du Comité Territorial de la FFME).

***Ordre du jour**

1-Plusieurs décisions modificatives portant sur le budget 2020 ont été soumises au vote.

2-Mise à disposition de la secrétaire de mairie de Lanne auprès du SIVU Tourisme.

3- Dans les questions diverses : en 2021, Mme la Présidente souhaite faire une relance par courrier aux communes, concernant les chemins communaux.

Toutes ces décisions ont été validées à l'unanimité.

➤ Travaux logements communaux - Re logement des locataires et prise en charge des frais en découlant.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux de rénovation des logements communaux vont démarrer au 1er janvier 2021.

Il fait savoir que :

- Thomas Iriart, locataire du rez de chaussée a trouvé une solution gracieuse pour se reloger pendant la durée des travaux
- La famille Duhaldeborde, locataire du 1er étage, avec l'aide de la mairie, a trouvé un logement touristique dont le loyer s'élève à la somme de 500€.

Il précise que le logement étant un meublé touristique loué par un particulier, il n'y aura pas de facture à l'appui du loyer.

Monsieur le Maire, propose au conseil municipal :

- De suspendre pendant deux mois, à compter du 1er janvier 2021, le loyer des deux appartements communaux du bâtiment communal à Alos, à savoir Thomas Iriart et la famille Duhaldeborde.
- De prendre en charge une part du loyer nécessaire au re logement de la famille Duhaldeborde , s'élevant initialement à la somme de 272€
- De faire un point à l'issue des travaux, pour une prise en charge éventuelle par la mairie de coûts en découlant pour le locataire et non prévus actuellement
- Charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires au re logement des locataires et l'autorise au paiement de toutes sommes en découlant

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** toutes les propositions énoncées ci-dessus par Monsieur le Maire.